

L'INSCRIPTION AU REGISTRE DES TRANSPORTS ROUTIERS

Mise à jour : juillet 2025 – ~~DREAL~~ Mayotte



Durée moyenne* de traitement
d'une demande à partir de son
dépôt

51 jours



Part des demandes avec une
1^{ère} réponse dans les 30 jours

96 %



Durée moyenne d'instruction
d'une demande à partir du
dossier complet

26 jours

Dans le cadre du programme Action Publique 2022, visant à transformer en profondeur l'action publique de l'Etat, le gouvernement s'est fixé, parmi plusieurs objectifs prioritaires, celui d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager. En ce sens, le pôle ministériel ~~MTE-MCTRICT-Mer~~ publie des indicateurs depuis 2019.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur resultats-services-publics.fr

Sources et méthode

Ces indicateurs portent sur les demandes dématérialisées d'autorisation d'exercer la profession de transporteur routier, effectuées en ligne sur le portail <https://demarches.dre-mayotte.gouv.fr/doc/fr/demarche/la-questions-pour-votre-report/>

Les demandes prises en compte à la date de calcul des indicateurs sont celles réceptionnées par les services instructeurs via le portail sur les 12 derniers mois.

Pour rappel, les services instructeurs disposent d'un délai réglementaire de 3 mois, éventuellement ~~prolongable~~ d'1 mois, pour se prononcer.